

A l'inscription de votre enfant, nous vous demandons :

- la participation aux frais d'inscriptions de 40€ (35€ pour les réinscriptions),
- la participation à la caisse de solidarité de la Nièvre de 15€ (cotisation demandée pour tous les élèves scolarisés dans l'enseignement catholique et qui permet de financer des projets portés spécifiquement pas les établissement privés).
- un chèque de 60€ pour les fournitures scolaires (qui sera débité fin aout)*

* En cette rentrée 2025, nous vous demandons désormais de régler les fournitures scolaires en une fois en début d'année, contrairement aux années précédentes (cette somme était ventilée sur les 10 mois de l'année scolaire) .

Externat

	Primaire et maternelle
Contributions des familles	64,50€/mois
Cotisation APEL (facultatif)	2€/mois
Total :	66,50/mois

Demi-pension

	Primaire	Maternelle
Contributions des familles	64,50€/mois	64,50€/mois
Cotisation APEL (facultatif)	2€/mois	2€/mois
Demi-pension*	92€/mois	74€/mois
Total :	158,5€/mois	140,50€/mois

*La demi-pension comprend le prix du repas, les charges de fonctionnement, la surveillance de la pause méridienne

Petite pension (nuitées des lundis et jeudis)

Contributions des familles	64,5€/mois
Cotisation APEL (facultatif)	2€/mois
Pension complète*	199,5€/mois
Total :	266€/mois

*La pension complète comprend les repas matin, midi et soir, les charges de fonctionnement, la surveillance.

Pension

Contributions des familles	64,5€/mois
Cotisation APEL (facultatif)	2€/mois
Pension complète*	298,5€/mois
Total :	365€/mois

*La pension complète comprend les repas matin, midi et soir, les charges de fonctionnement, la surveillance.

Étude encadrée (primaire) et garderie (maternelle) : 3,50€/soir

Ce prix comprend le goûter, la surveillance de 16h30 à 17h, la garderie (maternelle) et l'étude encadrée (pour les primaires).

Panier - Repas (externe apportant son repas) : 3€/jour

Ce prix comprend les charges de fonctionnement, la surveillance de la pause méridienne, l'eau et le pain fournis à votre enfant. Une charte de panier repas qui encadre cette pratique devra être signée.